



LE POLITIQUE,

JOURNAL DE LIÈGE.

On s'abonne au bureau du journal, rue du Pot-d'Or, et chez MM. les directeurs des postes. — Le prix de l'abonnement est de 11 francs pour Liège, et 13 francs pour les autres villes du royaume. — Un Numéro séparé se vend 6 centimes. — Les abonnements commencent à toutes les époques. — Les lettres et envois d'argent doivent être affranchis. — Le journal est remis aux abonnés qui habitent Liège moyennant une faible rétribution payable au porteur. — AVIS ET ANNONCES : Le prix de la ligne d'insertion est de 20 centimes.

ANGLETERRE.

Londres, 12 juillet. — Une escadre hollandaise composée de trois frégates, dont l'une portait pavillon de contre-amiral, de trois chaloupes de guerre et de cinq bricks, est entrée dans le canal jeudi soir. On a fait tous les préparatifs requis pour la recevoir dignement à son approche des côtes britanniques. Les enseignes nationales étaient déployées au Château, au fort d'Archeliffre et à la grande redoute; et sur les éminences, l'artillerie royale tenait ses canons prêts à répondre au salut de l'amiral. Mais en s'approchant de la baie de Douvres, les Hollandais ont pris le large, fort indifférents à la politesse de nos bons Anglais. (Morning-Post.)

FRANCE.

Paris, le 14 juillet. — Le *Moniteur* annonce les nominations suivantes :

M. Baude est nommé commissaire à Alger pour régler les indemnités dues aux propriétaires dépossédés pour cause d'utilité publique. MM. Jouvenel et Chasseloup-Laubat, maîtres des requêtes, l'accompagneront.

Le roi Louis-Philippe a reçu du roi des Pays-Bas une lettre de félicitations sur la conservation de ses jours.

Cette lettre a été remise avant-hier à une heure au roi en audience particulière, par M. le général Fagel, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire du roi des Pays-Bas. (Moniteur.)

Les bruits les plus absurdes courent depuis hier sur de prétendues tentatives de régence qui auraient encore eu lieu. Selon ces bruits ce serait tantôt un garde municipal qui aurait fait feu sur le roi avec un pistolet ou qui l'aurait frappé d'un coup de poignard au bras; tantôt un officier de la ligne qui aurait tiré sur le roi et qui, l'ayant manqué, se serait brulé la cervelle; selon d'autres, on aurait tiré un coup de fusil sur S. M. Il serait inutile de dire que toutes ces versions sont mensongères, et qu'il n'y a que fausseté dans le récit de ces prétendues tentatives d'assassinat. Probablement les éternels ennemis de notre repos veulent, en répandant ces nouvelles, habituer les populations à ces attentats, les familiariser avec le régicide et leur montrer l'assassinat en permanence auprès du roi. Leurs projets seront déjoués et ils ne parviendront pas à répandre ces idées horribles en France. Le régicide et le meurtre y exciteront toujours un profond sentiment d'horreur.

Depuis quelques jours, on parle beaucoup de balais mécaniques employés au nettoyage des rues, et tout porte à croire que Paris va enfin être débarrassé de ses boues, qui, depuis des siècles, lui ont valu une si fâcheuse célébrité. Nous avons déjà vu, sur les boulevards, une petite brigade de balayeurs publics armés de balais d'une forme nouvelle: larges et minces, ils sont maintenus par deux ressorts qui leur donnent de l'élasticité et du fouet. Le mouvement de ces balais nous a paru facile et beaucoup moins fatigant que celui des balais ordinaires; ils n'ont pas, comme ces derniers, l'inconvénient de soulever des nuages de poussière; ils devront, par conséquent, agir sans éclabousser, lorsqu'on les emploiera contre la boue. Il serait à désirer que l'avantage de cet ingénieux procédé, une fois constaté, on ne tardât pas à l'employer, ce qui arrive trop souvent pour bon nombre d'inventions, par cela seul qu'elles sont nouvelles.

Le conseil royal de l'instruction publique s'est réuni hier, sous la présidence du ministre, pour délibérer sur les mesures à prendre au sujet des désordres graves qui ont eu lieu samedi à l'école de médecine. Il a été décidé qu'indépendamment des poursuites commencées devant la justice ordinaire, une instruction aurait lieu devant le conseil académique pour appliquer aux auteurs de ces désordres les peines universitaires qu'ils peuvent avoir encourues. Ces peines sont la perte d'une ou plusieurs inscriptions; et l'exclusion à temps ou pour toujours de l'académie ou même de toutes les académies. (Moniteur.)

On écrit en rade de Tunis, à la date du 29 juin :

Nous voilà réunis à Tunis : quatre vaisseaux, une corvette et le brick de la station, forment notre escadre. L'amiral Hugon, en arrivant, n'a pas voulu nous laisser un instant de repos. Des branle-bas de combat, d'exercices de voiles, de simulacres d'abordages, etc., etc., nous faisons de tout cela au mouillage.

On ne descend presque pas à terre. L'amiral veut avoir tout son monde à bord. Les Européens et le peu de Français établis à Tunis ont vu avec plaisir cette réunion de forces. On ne doute pas du succès de notre mission, quoi qu'en disent les émissaires de la Porte qui font monter l'escadre de Tahir-Pacha, à vingt-cinq ou trente voiles, composée de trois vaisseaux à trois ponts, dix ou douze frégates, corvettes et bricks, et quelques autres bâtimens de plus faible dimension.

Il s'en faut que nous ayons à leur en opposer un pareil nombre, mais les nôtres ont les reins forts. Les 120 bouches du *Montebello*, les 180 de l'*Xéna* et du *Santi-Petri*,

les 74 de la *Ville de Marseille* et celles du *Scipion* et de l'*Hermine*, qui doivent nous rallier au premier jour, sont suffisantes pour rancouer les Turcs.

Les Tunisiens sont contents de nous voir et se battent bien avec nous contre les Turcs, que généralement on n'aime pas. Cependant ces derniers ont des agens dévoués ici. Le dey s'en défie et ne sort que rarement, de peur qu'on ne lui fasse un mauvais parti, parce que le yafagan tranche souvent les plus hautes questions de politique. Ces dévouemens ne sont pas rares, aussi se tient-on sur ses gardes.

Dans la séance du 4 juillet de l'Académie des Sciences de Paris, M. Edwards a communiqué quelques observations sur un cas particulier de physiologie végétale. Entre autres applications des principes qu'il a établis sur les principes physiologiques, il a reconnu qu'on pouvait, en semant dans la saison chaude nos principales espèces de céréales, avoir une belle récolte en herbe, sans que la plante pût monter en tige à cause de l'élevation de la chaleur, et que la saison suivante, en donnant les soins convenables, les mêmes plantes passant par toutes les phases de la température, peuvent fournir une très belle récolte en grains.

Un membre de la société d'agriculture de Valenciennes a communiqué à la société d'agriculture de Seine-et-Oise un fait pratique de cette nature. On avait semé l'année dernière, à la Saint-Jean, du seigle; à la fin de la saison, on a eu deux coupes en herbes, et cette année-ci même, les mêmes plantes ont profité à un tel point, qu'un mois au plus avant la récolte qui n'est pas encore faite, le seigle avait sept pieds de haut. Il est à désirer qu'on parvienne à pouvoir appliquer ce procédé de culture; les avantages en sont assez faciles à examiner.

Le libraire L'Henry vient de mettre en vente la première livraison des *Leçons et modèles d'éloquence parlementaire et judiciaire*, contenant, par ordre chronologique et par fragmens choisis, les plaidoyers, mercuriales, réquisitoires et discours les plus remarquables prononcés devant les parlemens, cours de justice, états-généraux et assemblées législatives, depuis les premiers temps de la monarchie jusqu'à nos jours, avec un exposé complet et raisonné de toutes les hautes questions de droit ou d'intérêt national débattues aux différentes époques de l'histoire de France, par M. Berryer, avocat et membre de la chambre des députés. Cet ouvrage formera deux beaux volumes in-8°.

Il est assez difficile de déterminer au juste quelles sont actuellement les relations de la légion britannique et de son chef, le général Evans, avec le gouvernement espagnol. Si, d'un côté, les journaux français de la frontière s'accordent à déclarer que la solde et les rations de la légion anglaise ont toujours été exactement servies, tandis que la légion française, aux ordres du général Bernelle, n'était pas, à beaucoup près, l'objet des mêmes soins, les correspondances des journaux anglais continuent à se plaindre du ministère espagnol, et surtout du général Cordova. Le seul fait certain, quelles qu'en soient les causes, c'est la retraite de plusieurs officiers supérieurs de la légion, et la fréquence des désertions de simples soldats pour passer dans les rangs carlistes.

Le général Evans s'est même vu obligé de faire publier, le 4 juin, à Saint-Sébastien, un ordre du jour portant qu'il ne saurait accepter la démission de ses officiers, que dans le cas où ils prouveraient que leur engagement était limité à la durée d'une année. Il ajoute que d'ailleurs la réponse que vient de lui adresser le gouvernement espagnol, est fort satisfaisante, et que jamais plus brillante perspective ne fut offerte à la légion britannique.

Cette déclaration est confirmée par les lettres adressées de Saint-Sébastien au *Morning Chronicle*, en date des 3 et 4 juin.

L'adjudant général Lemarchand, chef d'état-major du général Evans, se rend à Londres par la France, pour y surveiller et hâter l'envoi des objets d'équipement que doit recevoir la légion anglaise.

BELGIQUE.

Bruxelles, 15 juillet (trois heures). — Aujourd'hui liquidation chargée, elle s'est passée avec facilité. Les cours sont bien tenus, il y avait quelques besoins de pièce au comptant. Ardoin 41 argent, même 41 1/8 pour aujourd'hui. On a fait 41 1/4 à terme.

Après la cote: Ardoin 41 1/8 argent 1/4 papier. On dit Londres d'hier en hausse.

Anvers (deux heures). — Ardoin 41 A. — **Amsterdam, 14 juillet.** — Dette active 2 1/2 p. c. 56 7/16 1/2, 5 p. c. 403 1/16 1/8, billet de chance 24 5/8 43/16 1/16, syndicat 98 1/4 3/8, société de commerce 182 1/2 1/2, Ardoin pièces de 85 livres 40 1/16 1/4 1/16 1/2, grosses pièces 40 1/16 7/16, passives 12 9/16 13/16, nouvelle différée 19, Brésiliens 88 3/8 1/2, l'ambassadeur d'Angleterre, près de notre cour, est de retour à La Haye. L'emprunt de don Carlos a été fait hier à 6 1/4 et 7 p. c.

Paris, 14 juillet. — Ardoin 40 7/8 41 1/8 baisse.

Londres, 13 juillet. (Quatre heures) — Consolidés 92 7/8 (Baisse

(18); espagnoles dette active 47 1/2 (baisse 7/8), passives 12 3/8, différée 18 7/8; portugais 3 p. c. 50 7/8.

ELECTIONS COMMUNALES. — D'après le résultat du dépouillement du scrutin pour la nomination du conseil de régence de la ville de Bruxelles, MM. Ronpépé, Demunck, Ahnemanns, Schoemaker, Verhulst, Van Voixem, Navez, Coghen, Gendebien, Marey, Vangaver, Fierlandts, Engler, Mettenius, Glibert, Defacqz, Michiels, Froimont, Maestraten, Barbanson, Doucet, Ferdinand Meeus, ont obtenu la majorité absolue des suffrages.

Demain aura lieu le ballottage entre 18 candidats restant pour les neuf derniers conseillers.

Le nombre des électeurs communaux à Bruxelles est de 3,553; il ne s'en est présenté que 1,498 aux élections du 14, c'est-à-dire environ 300 de moins que la moitié.

LOUVAIN. — MM. Louis Deswert, Guillaume Vanbockel, Désiré Venderschrick, Jean-Marie Baude, Ferdinand Libot, Louis-André Janssens, Guillaume Gautier, Jean-Baptiste Carleer, Ignace Quirini, Jean-Baptiste Debecker, Bernard Debruyne, ayant seuls obtenu la majorité absolue des suffrages, au premier tour de scrutin, ont été proclamés membres du conseil communal de cette ville.

NAMUR. — Il y avait 440 électeurs votans; majorité absolue, 221. Voici les conseillers élus à une grande majorité au premier tour de scrutin :

MM. J. B. Brabant, Justin de Labeylle, Pierre Sour, juge; Théod. Polet, juge; Charles Zoude, avocat; Dufer Stordeur, négociant; Félicien Fallon, avocat; Julien Wantelet; Victor Bodart, distillateur. — Un ballottage doit avoir lieu entre MM. Braes, avocat; Anciaux, notaire; Zoude Louis; Filansif, négociant; Douxchamps, directeur du trésor; Dugarisia, juge; Darigard, avocat; Kegeljean, avocat; Fallon-Pierson; Lemielle-Masure; de Beir, avocat; Beauchaux-Morissen, négociant.

ALOÏST. — Ont été élus: MM. Vandernoot, bourgmestre actuel; Vanderheyden et Vanderlooy, échevins; Vandebosché; Gans-Huwart; de Coninck-Mooyersens; Ignace Lefebvre; Vanden Henden; Anné; Henri Vandergucht; Collobant de Meyer; d'Hondt; Van Hoerbeek et Jean Boel.

GAND. — Le résultat de la lutte électorale à Gand a été favorable aux nouveaux alliés du *Courrier belge*; on apprend que les candidats du *Messageur de Gand* l'ont emporté.

Gand est à peu près la seule localité du royaume où un pareil succès puisse être espéré. De Meunin en écrit que les patriotes amis de l'ordre actuel, dévoués au Roi et à la Constitution, ont triomphé. Les membres de la régence patriote d'Isghem ont aussi été réélus. A Middelbourg tous les candidats des hommes bien pensant ont été élus au premier tour de scrutin, à une très-grande majorité, et malgré les efforts de deux anciens bourgmestres. (Union)

LIÈGE, LE 16 JUILLET.

ELECTIONS COMMUNALES.

VERVIERS. — Ont été nommés conseillers: MM. P. David; Warotte; Grosfils Gerard; Pirard-Lejeune; Ed. Biolley; L. Davignon; Laoureux; Lejeune, docteur; Hanzeur-Angnot; L. Frédérici; L. M. Faux; H. Kaison; Grandjean-Grosfils; P. Légrand; J. Colson.

THEUX. — MM. de Limbourg, Ph. Jean Baptiste; Pirard; Simon; Lejeune, Ch.; Jacob, Gilles Jos., père; Michotte-Farcy; Bertrand, Jacques Louis; Depersonne, Hubert François; Delrée, notaire; Jacob, Fr.; Constant, P. et Dumoulin, J. J.

HODIMONT. — MM. J. Gouvy; P. Brixhe; L. Sinar; L. Herve; J. E. Arnoldy; N. Henrotay; H. Lieutenant; M. F. Bouvoisin et Rudembourg, père.

ENIVAL. — MM. Grégoire Joseph Delcour; Pierre Zourbronde; J. Maréchal; Léonard Dellantre; Nicolas Legrand; J. Foncken; Pascal Polis; Victor Sauvage et C. F. Deleau, notaire.

ALLEUR. — Conseillers: MM. Declerex de Waroux; Michel, bourgmestre réélu; Pâque, Ph. H.; assesseur réélu; Pirnay, J. J., conseiller réélu; Thonar, Jean Lambert, conseiller réélu. — **Nouveaux élus:** Masset, Jean; Leblanc, Jean; Fréson, Jean-Louis.

FOURON-LE-COMTE. — MM. H. de Schiervel d'Attembrouck; Smets, Gaspar; Kevers, André; Heyenen, Gilles; Laruelle, Théodore, conseillers actuels. — Kroyde, Hubert; Cerfontaine, Théodore; Cerfontaine, Théodore-Dominique; Willem, J. an. Le bourgmestre actuel n'a point été réélu.

AUBEL. — Ont été élus : MM. J.-L. J. Nicolaï, bourgmestre actuel à la presque unanimité ; Ernst ; Pierre Léonard ; Rosenzolz Lornel ; Baltus Gérard Joseph ; Schoonbroodt Jean ; Beckers Théodore ; Crutzen Etienne Joseph ; Kittel Lambert Joseph ; Meurens François ; Wintgens Jean Pierre ; Henveau Mathieu.

Les opérations électorales ont eu lieu avec le plus grand ordre ; personne dans cette circonstance n'a montré moins d'esprit de parti.

ANS. — Conseillers : MM. Walthère Jamar ; Eustache Hubin ; Henri Hairs ; Henri Detige ; Eustache Dister ; Delsupezhe, Englebert ; Habert Robert ; Hubert Willem ; Raick ; Auguste Anten.

TILLEUR. — Conseillers : MM. Braconnier, ancien bourgmestre ; Robert, avoué à la cour de Liège, Joseph Raick, rentier ; André Cajot, fermier ; Mathieu Redouté, cultivateur ; Jacques Delaitte, propriétaire ; Pierre Dobois, négociant.

JEMEPPE. — Conseillers : MM. Pierre Fastré, brasseur ; Pierre Duchesne, docteur en médecine ; Toussaint Marquet, docteur en médecine ; Eustache Bougné, négociant ; Pierre Grandry, propriétaire ; Henri Malaise, géomètre ; Nicolas Franquignon, propriétaire ; Marquet Mawet, propriétaire ; Adrien Collard, négociant.

Des sérénades leur ont été données pendant toute la nuit, et le bruit du canon a fait entendre au loin la joie des habitants.

FLÉMALLE-HAUTE. — F. G. Kinon bourgmestre, a été élu à l'unanimité moins une voix ; H. T. J. Piette, et Math. Jos. Bernard, échevins ; Gilles Dawance, conseiller, Simon Franquignon, idem ; Verburg (Dominique), idem ; Fissenne (Antoine), cultivateur.

JUMILLE. — Conseillers : MM. Lesoinne, avocat, bourgmestre actuel ; Deponthière-Devisé, propriét. ; Henri Massart, négt. ; Massin ; Dethier ; Conrardy.

MM. Lesoinne et Deponthière-Devisé sont les seuls membres de l'ancienne régence qui ont été réélus.

VIVEGNIS. — Conseillers : MM. Jean-Joseph Poncelet, bourgmestre actuel ; Gilles-Henri-Joseph Droixhe ; Lambert Marchal ; Pierre-Joseph d'Heur ; Nicolas Colleye ; Joseph-Balthazar Roblot ; Laurent-Joseph Leroy.

OUPEYE. — Conseillers : MM. Collet ; Gilles D'Heux ; François Bonhomme ; Christ. Doffet ; Thiry ; Eustache Lohert.

HERMÈRE. — Conseillers : MM. Sior ; Janssens ; Bernard-Frère ; Frère-Medard ; Zesseanne, jeune ; Tasset-Tilkin.

TILFF. — Conseillers : MM. Neef, 24 voix ; Crahay, 33 ; Gillard, 31 ; Pirnay, 28 ; Mention, 26 ; Debouay, 26 ; Thiry, 25 ; Duchêne, 25 ; Gilman, 23.

WAREMME. — Conseillers : MM. Lejeune, bourgmestre actuel ; Fleussu, assesseur actuel ; Frérard, id. ; Henrard, conseiller ; Housa, idem ; Fraipont ; Isidore Jacques ; Dewok-Péra.

HUY. — Conseillers : MM. Dautrebande, bourgmestre actuel ; Chapelle, notaire ; Davivier, rentier ; Mathieu Bastin ; Bibet-Prudhomme ; Hyacinthe Delloye, fabricant ; Louis Masson, négociant ; Léopold Godin, fabricant ; Alexandre Thiry, tanneur ; Pierre-Joseph Mansion, distillateur ; Moreau, avoué.

PROVINCE DU LIMBOURG.

ST-FROND. — Deux cent quarante-trois électeurs ont pris part à l'élection. Ont été élus conseillers : MM. Gilis, échevin actuel, a obtenu 211 voix ; Delgeur, conseiller de régence, 210 ; De Pitteurs, idem, 170 ; Pietermans, 150 ; Vandenberg, ancien bourgmestre, 151 ; Ch. Vandenberg, 149 ; Pierre Roberti, 140 ; J. Tops, échevin actuel, 109 ; Portmans, juge de paix, 108 ; le chevalier de Menten de Horne, bourgmestre actuel, 95.

Les sept premiers ayant obtenu la majorité absolue ont été proclamés conseillers. On a ensuite procédé à un ballottage entre MM. Tops et Portmans, dans lequel M. Lops, échevin actuel, a obtenu la majorité relative.

Ont été élus pour les hameaux de Sharhoven, Malver et Metsteren : MM. Arnold Vandenhove, Dewaha et Siens.

— Les dernières fouilles faites à Herculanium ont fait découvrir dans cette ville souterraine une magnifique hôtellerie ; la première cour intérieure, dont le pavé en mosaïque imite diverses fleurs, était destinée à l'usage des animaux domestiques ; les magasins et les chambres à coucher environnaient la deuxième.

— Il résulte d'un tableau dressé par la Société de statistique française que la construction d'un navire et son armement pendant une année, y compris la solde et la nourriture de l'équipage, coûte, d'après le tonnage, ainsi qu'il suit :

Pour un bâtiment de 50 tonneaux, 16,200 fr. ; de 100 tonneaux 32,800 francs ; de 150 tonneaux, 47,400 fr. ; de 200 tonneaux, 61,500 fr. ; de 250 tonneaux 76,600 fr. ; de trois cents tonneaux, 94,000 fr. ; de 400 tonneaux 125,000 fr. ; de 500 tonneaux 160,000 fr. ; de 600 tonneaux 190,000 fr. Ce qui devient à une moyenne de 315 fr. par tonneau.

— L'impôt sur les chiens de Berlin, dont le produit est destiné à couvrir les frais de l'établissement des trottoirs, est si productif, que l'année prochaine toutes les rues de Berlin auront des trottoirs.

— On lit dans le *Précurseur* d'Anvers : Les gens qui élèvent des perroquets ont souvent la manie

de leur apprendre à prononcer des injures ou des sottises, ce qui, comme cela est arrivé ce matin, peut donner lieu à des qui-proquos, souvent fort désagréables. Un monsieur ayant l'air fort tranquille, en passant sur le quai d'un de nos bassins, s'entend appeler à plusieurs reprises, par un mot français qu'en bonne compagnie on ne prononce pas, mais qui est le synonyme de poltron. Il se retourne, ne voit près de lui qu'un autre individu, il hésite, mais le mot malencontreux est prononcé de nouveau ; alors ne doutant plus que ce soit par la personne qui seule est près de lui, il lui demande raison de cette insulte et veut absolument que son cartel soit accepté ; discussion vive, les passans se forment en cercle et la chose allait devenir sérieuse, si une jolie petite perruche, n'avait recommencé ses innocentes invectives. Les éclats de rire remplacent alors la colère, le courroux du monsieur se dulcifie, et lui-même prend part à l'hilarité commune, en saluant très poliment son adversaire, qu'il laisse tranquillement suivre son chemin.

— Quelques mois après la mort de l'empereur, le docteur Leuret et le conseiller de légation de Bavière Lindner érigèrent dans un coin obscur d'un jardin particulier avoisinant le château royal à Stuttgart, un monument à la mémoire de Napoléon. Ce monument a environ six pieds de hauteur ; c'est un autel en pierres de taille, sur lequel est posée une couronne de laurier. Il porte les inscriptions suivantes :

Au grand homme ! l'Europe le pleure,
L'Asie l'adore, l'Afrique le regrette.

Jusqu'au moment où on a pu hautement rendre hommage au grand homme, les seuls légionnaires allemands connaissaient la secrète existence de ce monument.

ELECTIONS MUNICIPALES DE LIÈGE.

Les membres de l'ancienne régence de Liège ont été réélus. — Tous ceux qui, comme nous, ont principalement considéré les élections communales sous le point de vue administratif, ont droit de se féliciter de ce résultat. A quelque opinion que l'on appartienne, il faut proclamer, pour être vrai, que l'ancienne régence a montré, dans tout le cours de son administration, une activité, un zèle et une aptitude aux affaires qu'on ne saurait assez louer. Sous ce rapport donc, la population liégeoise ne pouvait, sans ingratitude, éliminer du conseil de la commune des hommes tels que MM. Jamme, Piercot, Scronx et plusieurs de leurs collègues.

Pour justifier ici notre opinion, il nous suffira de citer les principaux objets vers lesquels se sont dirigés les soins de ces administrateurs. Nous placerons en première ligne, la construction du quai de hallage, destiné à réunir le quai de la Meuse à celui des *Augustins*. Ce grand travail, qui doit changer la physionomie de notre ville, a été conçu, nous le savons, par d'autres hommes, mais il est vrai de dire que c'est l'ancienne régence qui a mené à bonne fin, cette belle entreprise, dont les premiers travaux vont être commencés. — On lui doit encore les réparations, si longtemps désirées qui doivent prochainement améliorer les abords du Pont des Arches et ceux du *Tournant* de St-Hubert. — La régence a aussi créé bon nombre d'établissements d'instruction, qui lui méritent les suffrages de tous les amis du perfectionnement des classes ouvrières. Nous mentionnerons particulièrement l'école normale où se formeront des maîtres habiles ; l'école du soir destinée à mettre les ouvriers à même de fréquenter les cours de l'école industrielle. — On sait aussi que cette dernière institution a été presque entièrement réorganisée d'après un plan sage et fort bien entendu : elle aura maintenant pour objet spécial la formation de bons ouvriers dans les diverses branches de notre production. C'est là un service véritable dans une ville industrielle telle que la nôtre. — Nous devons rappeler aussi la fondation de plusieurs de ces utiles institutions connues sous le nom d'écoles gardiennes. — On sait encore que l'administration attend l'autorisation de M. le ministre de l'intérieur pour mettre à exécution les plans qui doivent régulariser la place de l'Université, et donner à notre Conservatoire de Musique un local convenable. — Personne n'oublie, non plus, sans doute, que c'est encore aux mêmes administrateurs que l'on doit l'éclairage de la ville par le gaz, et que ce sont eux enfin qui ont créé une académie de peinture.

Nous pourrions pousser plus loin l'énumération des titres de la régence à sa réélection ; mais celle que nous venons de faire suffira, comme nous l'avons dit, pour justifier l'opinion que nous avons émise.

Après avoir parlé des actes purement administratifs de nos magistrats municipaux. Nous devons dire un mot de leurs actes politiques. On peut les réduire à trois, la démission de M. l'échevin Dejaer, celle de deux membres de la commission des hospices, et enfin l'affaire des commissaires de police. — Nous avons, dans le temps, exprimé notre opinion sur ces questions. Les deux premières sont des faits accomplis, sur lesquels, nous ne reviendrons point, à une époque que nous nous plaisons à regarder comme une ère de conciliation. — L'affaire des commissaires de police reviendra seule à l'ordre du jour. Nous désirons vivement qu'elle fournisse à la nouvelle administration l'occasion d'établir avec le pouvoir central ces rapports de bonne harmonie, toujours si désirables dans l'intérêt des villes. Plusieurs des noms sortis hier de l'urne électorale nous donnent à cet égard de véritables garanties.

A présent, pour compléter notre pensée sur les dernières élections, nous devons dire que parmi les membres nous venons de conseil de régence, sans aucun doute, on rencontre des noms auxquels on ne saurait refuser son suffrage mais toutefois nous regrettons d'avoir vu écarter des hommes honorables, éclairés, indépendans et modérés comme sont, par exemple, MM. Dewandre, Cloes, Regnier-Poncelet et quelques autres.

— Hier, les membres de la société philharmonique, auxquels s'étaient joints les élèves du conservatoire et des artistes du théâtre, ont donné à M. Jamme une brillante séré-

nade. Une partie de notre population s'était portée aux environs de la maison de l'honorable magistrat ; elle faisait entendre, entre les divers morceaux, de vives acclamations. Les musiciens se sont ensuite transportés vis-à-vis de l'Hôtel de Ville, où la foule n'était pas moins nombreuse, et là ils ont aussi exécuté plusieurs morceaux et entre autres un chœur de la *Juive*. — Le plus grand ordre a régné dans la soirée.

Nous extrayons de la *Gazette de Santé*, qui se publie à Bruxelles, sur les asphyxiés par submersion, l'article suivant, qu'il est utile de faire connaître dans une saison où l'on a à déplorer tous les jours de nombreux accidens :

« Comme il est parfaitement prouvé qu'un individu peut rester plus ou moins de temps dans l'eau sans périr, il faut lui administrer le plus promptement possible les secours dont nous allons parler, lors même que son état paraîtrait désespéré.

« Il serait dangereux de perdre un moment.
« Aussi M. Portal conseille-t-il de commencer le traitement dans le bateau qui a servi à pêcher la personne noyée, sur le rivage ou dans un endroit voisin et commode. Pour transporter le malade, on fera usage d'un brancard, d'une civière ou de quelque voiture ; on le mettra sur de la paille ou sur un matelas ; on le couchera sur le côté droit, la tête découverte et un peu relevée. Dans le cas où il serait impossible de le transporter comme nous venons de le dire, deux personnes pourraient le coucher sur leurs bras ou l'asseoir sur leurs mains jointes.

Traitement.

1° On se gardera bien de suspendre le noyé par les pieds : cette pratique, employée autrefois dans le but de faire rendre l'eau qui peut se trouver dans l'estomac et dans la poitrine, est inutile, et surtout dangereuse. On évitera également de lui donner de fortes secousses pour le rappeler à la vie : cette manœuvre a été souvent funeste.

2° Pendant qu'une personne coupe avec des ciseaux les vêtements humides du noyé, on le couche sur le côté droit, dans un lit bas et modérément chaud, un peu plus élevé vers la tête que vers les pieds ; on soutient la tête par le front, et on la fait pencher légèrement afin de faire sortir l'eau, le mucus et les autres corps qui peuvent se trouver dans la bouche ; on écarte les mâchoires, et on promène les doigts dans cette cavité.

3° On peut même, pour débarrasser la trachée et les bronches, aspirer l'eau et les mucosités qui y sont contenues.

4° On promène sous le nez des allumettes bien souffrées, que l'on allume afin d'irriter l'intérieur de cet organe, ou bien on fait flairer à plusieurs reprises de l'alcali volatil, de l'eau de la reine de Hongrie.

5° Pendant que l'on administre ces secours, une autre personne cherche à réchauffer le malade. Le corps ne doit être réchauffé que lentement ; pour cela on met sur le ventre une vessie remplie d'eau chaude, on applique de la laine ou des briques chaudes à la plante des pieds, aux creux des aisselles, aux aines ; on promène sur tout le corps des sachets remplis de cendres chaudes, on fer à repasser échauffé, ou une bassinoire ; on exerce de légères compressions alternativement sur la poitrine et sur le bas-ventre ; on fait des frictions générales avec une brosse sèche, avec de la flanelle chaude, et même avec la main.

Après avoir fait ces frictions, on en fait d'autres avec de la flanelle trempée dans de l'eau-de-vie camphrée, etc.

6° On chatouille les lèvres et l'intérieur des narines, avec une plume ou quelque autre corps léger.

7° On insuffle de l'air dans les pommons, en introduisant le tuyau d'un soufflet dans une des narines, et en soufflant pendant que l'on tient l'autre narine fermée. Il vaudrait encore mieux, si on pouvait disposer d'une sonde, pousser une de ses extrémités jusqu'au larynx, en l'introduisant par une des narines, et adapter le soufflet à l'autre extrémité. S'il est impossible de pratiquer l'insufflation par ce procédé, on applique sa bouche sur celle du malade, dont on serre le nez, et on souffle.

8° On donne un lavement préparé avec de l'eau dans laquelle on a fait fondre quatre onces de sel, ou avec trois parties d'eau et une de vinaigre.

9° On se garde bien de donner des lavemens de tabac, il n'est même pas nécessaire d'introduire la fumée de ce corps dans le fondement, comme l'ont prescrit plusieurs auteurs ; les lavemens de décoction de tabac sont inutiles, n'offrent aucun avantage sur ceux que nous proposons, et peuvent augmenter les accidens.

10° Si le noyé ne se rétablit point, on fait brûler sur les creux de l'estomac, sur les cuisses et sur les bras, de petits morceaux d'amadou, de lingé ou de papier.

11° Si son état s'améliore et qu'il soit possible de le faire boire, on lui donne de cinq en cinq minutes une cuillerée d'eau-de-vie camphrée ou d'eau de Cologne coupée avec deux parties d'eau. Mais il faut se garder de le forcer à boire tant qu'il a beaucoup de difficulté à avaler.

12° Si le noyé, loin de se rétablir, reste sans connaissance, que le visage soit rouge, violet ou noir, les yeux étincelans et que les membres soient flexibles ou chauds, on doit appeler un chirurgien pour pratiquer une saignée au pied, et mieux encore à la jugulaire ; il en serait de même si l'individu était d'une constitution sanguine, et qu'il présentât des traces de contusion ou de fracture à la tête ; on se garderait bien d'avoir recours à la saignée, si le corps était froid et les membres raides.

13° Si les boissons que l'on a fait prendre à l'intérieur donnent lieu à des envies de vomir, que la langue soit chargée et la bouche pâteuse, on administre deux ou trois grains d'émétique dissous dans un verre d'eau ; surtout si l'accident a eu lieu peu de temps après un repas. On donne au contraire quelques cuillerées de vin chaud, si les médicamens opèrent par les selles.

14° On n'abandonne le noyé que lorsqu'on a la certitude qu'il est mort. Souvent huit ou dix heures suffisent à peine pour rétablir la santé.

ETAT CIVIL DE LIEGE, DU 12 JUILLET.

Naissances : 3 garçons, 4 fille.
Décès : 3 garçons.

Du 15. — **Naissances :** 2 garçons.
Décès : 4 garçon, 4 fille, 2 femmes, savoir : Marie Josephine Borsu, âgée de 34 ans, couturière, rue des Marets, époux de Gilles Coeagne. — Antoinette Wuiket, âgée de 27 ans, couturière, derrière la Magdelaine.

TAXE DU PAIN, du 16 juillet.

Pain de seigle, 25 centimes.
Pain moitié seigle et moitié froment, 35 c.
Pain de ménage, 45 c.

ANNONCES
ET AVIS DIVERS.

FÊTE S^{TE}-MARGUERITE.

BAL dimanche, lundi, mardi et jeudi, 17, 18, 19 et 21 courant, chez LAKAYE, à la BELLE VUE, au Haut Pré, faubourg Ste-Marguerite. — On JETTERA des ROUES DE DINDONS et D'OIES.
On y VENDRA vins, bière, hougarde, toutes sortes de LIQUEURS et COMESTIBLES. 739

A L'OCCASION
DE LA

FÊTE S^{TE}-MARGUERITE.

Il y aura BAL, à FONTAINEBLEAU, dimanche 17 juillet, lundi 18; mardi CONCERT, suivi d'une partie de danse, et jeudi BAL.
Une tente majestueuse, un jardin très-vaste réunissant les agréments de la danse et de la promenade.
On y trouvera des glaces et autres rafraichissemens. 738

GRAND BAL

Dimanche prochain, dix sept courant, à l'HOTEL DU LIEVRE, A VISÉ. 759

ANCHOIS nouveaux chez ANDRIEN, rue Souverain Pont.

OUVERTURE de la nouvelle SALLE, dimanche prochain, 17 juillet, chez SMETS, DEQUELDRE, faubourg St. Laurent, n. 1139. L'on y trouvera des OIES préparées à l'instar de Strasbourg ainsi que d'autres comestibles. 771

G. J. DUMOULIN, rue Souverain-Pont, n° 580, vient de recevoir une quantité de DENTELLES, qu'il vend à un prix très-modéré. 727

CHANGEMENT DE DOMICILE.

Mme. SCHELL FORIR, a l'honneur d'annoncer, qu'elle vient de transférer ses Magasins dans la maison formant le coin des rues Vinave-d'Ile et Pot-d'Or, n. 617. 774

A LOUER, un BEAU QUARTIER, au 1^r, composé de 5 ou 6 pièces, cave, grenier, etc., vis-à-vis St-Christophe faubourg St-Gilles, n° 542. 720

QUARTIER avec ou sans écurie, à LOUER, rue devant la Madelaine, n° 273 636

QUARTIER à LOUER de 3 pièces, rue St-Jean, n° 782

Des APPRENTIS peuvent se présenter au bureau de cette feuille.

SOCIÉTÉ D'HARMONIE.

(CASINO.)



A l'occasion de la fête d'Avroy, dimanche 24 juillet, HARMONIE à 5 1/2 heures, BAL à 8 1/2.

Lundi 25, HARMONIE à 5 1/2 heures, FEU D'ARTIFICE à 8 1/2.

Judi 28, HARMONIE à 5 heures, à 7 on procédera au tirage d'une TOMBOLA, à 8 1/2 BAL.

Cette tombola sera composée de trente lots heureux et de dix malheureux d'une valeur totale de douze cents francs, plus une boîte à thé de 36 francs non réclamée à la dernière tombola.

Dès dimanche 10 juillet, les objets sont à voir au local de la société, où l'on peut se procurer des billets au prix de 50 centimes, il en sera distribué 2500.

Les numéros devront être représentés au moment même du tirage, sinon les lots resteront à la société pour faire partie d'une autre tombola.

Le secrétaire, J. L. MOTTARD. 75

JEUDI, 21 juillet 1836 à 2 heures de relevée, en la demeure de Henri THIRY à Boirs-Gloins, le notaire MARTIAL, exposera en vente publique, une PIÈCE de TERRE de 30 verges grandes, situées sous le Gibet à Roelenge. 772

A LA FERME DU CHATEAU DE CHOKIER.

Il y a à VENDRE en entier ou séparément, un troupeau de bêtes à laine saines et en bon état, se composant de mères et moutons mérinos, de mères et moutons croisés, de mères race anglaise Leicester pure. S'adresser au berger Gue. LEKEUX, à ladite ferme. 744

M^e DUSART, notaire, fait savoir qu'il vendra incessamment la belle ferme de Cheratte, contenant soixante bonniers de prairies et terres. Des annonces ultérieures feront connaître le jour, et on peut, dès à présent, s'adresser audit Notaire pour les conditions et au fermier Dejardin pour voir la ferme. 725

BEAU QUARTIER

A LOUER PRÉSENTEMENT

RUE ROYALE, NUMÉRO 925 AU 1^r.

S'adresser Place du Marché, n° 9. 706

MAGASIN DE PAPIERS

DE L. PHILIPPE,

Rue du Pont d'Ile, n° 6, à Liège.

FABRIQUE DE REGISTRES A L'USAGE DES MAISONS

DE COMMERCE.

AU JUSTE PRIX DE FABRIQUE. 734

VENTE DE FUMIER.

Tous les samedis à midi, aux casernes de Saint-Laurent, du Palais, des Écoliers et du Pont-Maghin.

S'adresser rue Royale n° 924, café liégeois. 732

A VENDRE

Une MAISON en bon état, sise à Liège, faubourg St Gilles n. 299; dont la majeure partie du prix peut être laissée en rentes.

S'adresser au notaire PAQUE. 741

A VENDRE

PORTE COCHÈRE.

Avec son encadrement en pierre de taille, et une grille en fer, d'environ 2 mètres et demi de longueur, quai de la Sauvenière, n° 9.

AU MAGASIN PLACE VERTE N° 780,

Se trouvent les assortimens les mieux choisis, consistant en plusieurs milles schalls de mousseline laine, Thibet et brochés, schalls de soie et demi-soie. — Soieries en toutes qualités et largeurs; foulards des Indes, écharpes, colliers et fichus en tout genre; cravattes de soie noir et de fantaisie; bas de soie, fil d'Ecosse et de coton, uni et à jour, en blanc et écar; gants idem. — Bengalines, cotelines et cotonnettes d'Allemagne, ginghance, etc.
Plusieurs autres articles dont le détail serait trop long.
La plupart de ces articles ayant été achetée en grandes parties très-avantageusement, l'on trouve le plus grand choix aux prix les plus bas.

On vend en gros et en détail. 724

CHANGEMENT DE DOMICILE.

CHARLES JEAN SAMUEL,

Traducteur et interprète juré près la cour d'appel et les autres tribunaux de Liège, pour les langues allemande, anglaise, italienne, flamande et hollandaise.

Demeure actuellement rue Vert-Bois, n° 348.

Il continue à donner, suivant la méthode Robertson perfectionnée, les cours des langues allemande, anglaise et italienne, de tenue de livres et d'arithmétique commerciale, chez lui et en ville, et se charge d'apurer tout compte contentieux, ainsi que de régler, en partie double, d'une manière claire et simple, toute comptabilité commerciale, suivie en partie simple ou autrement. 886

VENTE PAR LICITATION.

D'UNE MAISON.

Lundi 25 juillet 1836, à dix heures du matin, au bureau de la justice de paix du canton du Sud, rue Mont-St. Martin, à Liège.

M^e PARMENTIER, notaire à Liège, exposera en adjudication publique aux enchères:

Une Maison spacieuse, avec cour et dépendances, sise à Liège, en Bergerus, n° 737, joignant à MM. Lombard et Louette, et à M^e. Bouhaye-Rome.

S'adresser en l'étude dudit notaire pour connaître les conditions. 587

ADJUDICATION DÉFINITIVE

D'UNE MAISON,

SITUÉE AU CENTRE DU QUARTIER DU SUD,

DANS LA VILLE DE LIEGE.

Le mardi 19 juillet 1836, à trois heures de relevée, en l'étude du notaire DE BEFVE, il sera procédé à l'adjudication définitive d'une bonne MAISON, bâtie en pierres de taille, avec cour, jardin et plusieurs quartiers, située dans la rue des Sœurs de Hasque, n° 162, à Liège, communiquant par une porte cochère à la rue de la Syrène, derrière le Chœur de Saint-Paul et mesurant en superficie 385 mètres carrés.

Cette adjudication aura lieu en deux lots, puis en masse, sur la mise à prix de frs. 22,000 pour le premier, et de frs. 8000 pour le second lot, faisant ensemble la somme de frs. 30,000 pour la mise à prix de la masse.

S'adresser pour voir le plan, indiquant la séparation des lots et connaître les conditions de cette vente, en l'étude du notaire DE BEFVE, rue Sœurs de Hasque, n° 281, à Liège. 742

Mercredi 20 juillet, à trois heures de relevée, il sera procédé par le ministère du notaire WASSEIGE, en son étude sise à Liège, rue Hocheporte, n° 95, à la VENTE aux enchères d'une

MAISON DE COMMERCE

sise à Liège, faubourg Ste.-Marguerite, portant le n° 437, présentement occupée par M. Pierre-Joseph Magnée.

S'adresser audit notaire pour connaître les conditions de la vente. 745

VENTE D'IMMEUBLES.

Lundi 1^{er} août 1836, à 10 heures du matin, pardevant M. le juge de paix des quartiers Sud et Ouest de la ville de Liège, en son bureau, sis rue Mont Saint-Martin, audit Liège, M^e DELBOUILLE, notaire à ce commis, procédera, à la requête des héritiers de M. Stéphan, en son vivant ancien directeur de police à Liège, à la vente aux enchères, en trois lots, des immeubles ci après :

1^{er} lot. — Une grande maison, propre à tout commerce, cotée 51, sise rue derrière le Palais, à Liège, avec cour, bâtiments par derrière, grandes caves et dépendances, occupée à titre de bail par M. Termonia.

2^{me} lot. — Un corps de ferme avec un très-joli quartier de maître, bâtiments d'exploitation, et 40 bonniers 6 verges grandes onze petites de jardin, terres, prairies, prés et bois, le tout formant à peu près un ensemble, situé à Eyken; commune de Fouron-St Martin.

3^{me} lot. — Un autre corps de ferme avec grange, écuries, étables et dépendances, prairie et jardin contigus, situés en lieu dit Straat, commune susdite de Fouron St. Martin, et 12 pièces de terre, bois et prairies en dépendant, mesurant ensemble sept bonniers 79 perches 75 aunes, et situés audit Fouron St. Martin.

Les amateurs pourront s'adresser, pour voir les propriétés de Fouron Saint Martin, aux sieurs ENGLEBERT et WITGENS, locataires.

Les acquéreurs auront de grandes facilités pour le paiement du prix et toute sécurité pour acquérir.

On peut prendre communication du cahier des charges, chez M. le juge de paix susdit et en l'étude de Maître DELBOUILLE, notaire, rue Ste. Croix, n° 864, dépositaire des titres de propriété. 770

VENTE DE TERRES.

Le vendredi 29 juillet 1836, à 9 heures du matin, en l'étude de M^e BERTRAND, notaire à Liège, on VENDRA à l'enchère les PIÈCES DE TERRES labourables, dont le détail suit, savoir :

1^{er} lot. — Un bonnier 11 verges grandes, partie de 2 pièces de terre, l'une située devant Barbotte et l'autre au Roua de Streel.

2^{me} lot. — Un bonnier 16 verges grandes 5 petites, partie d'une pièce de 5 bonniers, tenant à M. Cuvelier et autres.

3^{me} lot. — 15 verges grandes 14 verges petites, sis au chemin de Streel, joignant à MM. de Rosen, Cuvelier, etc.

4^{me} lot. — 8 verges grandes 19 verges petites, sis au chemin de Fexhe à Freloux, joignant à MM. de Rosen, Pierre Moes, etc.

5^{me} lot. — Un bonnier 17 verges grandes 2 petites, joignant à MM. de Rosen, Grégoire et aux chemins de Monal et de Fexhe.

Ces pièces de terre sont situées à Fexhe le-Haut-Glocher. Elles sont exploitées par M. Dejozé, de Noville.

6^{me} lot. — Un bonnier 10 verges grandes, sis à Waroux, en lieu dit Peville, détenu par Pironet.

7^{me} lot. — Un bonnier 2 verges grandes 5 petites, sis à Xhendremael, au chemin du Moulin.

8^{me} lot. — Et un bonnier 2 verges grandes 5 petites, appartenant à la précédente, détenu par Pierre Mathias Paque.

S'adresser audit M^e BERTRAND, notaire à Liège. 763

La commission administrative des hospices civils de Liège, informe que le mercredi 20 juillet 1836, à 3 heures de relevée, elle mettra en adjudication publique au rabais par voie de soumission et ensuite de vive voix, à l'extinction des feux, la construction de divers travaux à exécuter aux fermes et bâtiments des hospices. Les soumissions devront être remises au plus tard le jour de l'adjudication avant midi au secrétaire de ladite commission où l'on peut voir tous les jours, de 9 heures à midi le cahier des charges. Les seuls soumissionnaires seront admis à concourir. 673

Vente D'UNE BELLE PROPRIÉTÉ ANCIENNE SEIGNEURIE D'ORIGINE PATRIMONIALE.

Lundi 25 juillet 1836, à dix heures du matin, il sera VENDU publiquement par le ministère, à la recette et en l'étude de M^e PETITHAN, notaire d'arrondissement à Marche, une BELLE PROPRIÉTÉ située à Jupille, au canton de Laroche, arrondissement de Marche, province de Luxembourg, composée d'une jolie maison de maître, habitation pour le fermier, bâtiments d'exploitation, cour, jardins, vergers très-bien arborés, prés, terres labourables, pâtures, bois taillis, futaye sur taillis, plantations nouvelles, le tout de première qualité, contenant environ 86 bonniers métriques.

Cette propriété, par sa situation au bord de la rivière navigable de l'Ourte, offre tous les avantages. S'adresser, pour voir la propriété, à M. le baron DE HEUSCH, rentier à Jupille, propriétaire, et pour avoir connaissance du plan et des conditions de la vente, audit notaire PETITHAN.

Il sera accordé de grandes facilités pour le paiement. 654

BEL HOTEL ET AUTRES PROPRIÉTÉS A VENDRE.

Mardi 9 août 1836, à 2 heures de relevée, les enfants Rouma, pour faciliter leur partage, feront vendre aux enchères publiques, en l'étude et par le ministère de M^r BIAR, notaire à Liège, les IMMEUBLES ci après détaillés, situés à Chaudfontaine :

Premier lot.

Un très-bel hôtel, occupé par les vendeurs, construit en pierres et briques et couvert en ardoises, avec remise, écuries pour 20 chevaux, grande cour, beau jardin en terrasses, verger, prés et terres labourables, le tout contigu d'une contenance de 5 bonniers.

Deuxième lot.

Un bâtiment servant d'atelier de charon avec hangars et four adjacent, une prairie derrière, une cour et un jardin devant, comprenant en superficie environ 20 perches et joignant au 1^{er} lot.

Troisième lot.

Une petite maison en bon état, avec 9 perches de jardin et prairie, le tout ne formant qu'un ensemble, situé près des bâtiments précédents, dont il n'est séparé que par un chemin.

Ces propriétés gagneront beaucoup en valeur à raison de leur proximité du chemin de fer.

S'adresser pour connaître les conditions de la vente audit notaire BIAR. 674

On DEMANDE des TYPOGRAPHES. S'adresser au bureau de cette feuille.

AGENCE COMMERCIALE ET ADMINISTRATIVE.

BUREAU DE CONSULTATIONS POUR LES AFFAIRES CONTENTIEUSES DE COMMERCE,

DIRIGÉ PAR JEAN-JOSEPH PICARD, ANCIEN JUGE AU TRIBUNAL DE COMMERCE DE LIÈGE.

RUE DE LA RÉGENCE, N° 922, A LIÈGE.

L'AGENCE se charge : Des placements de fonds dans les sociétés commerciales par actions, sur billets et sur immeubles ; De la négociation des fonds publics, nationaux et étrangers ; De la vente et de l'achat des propriétés mobilières et immobilières ; De l'administration des biens, de la recette des revenus ou rentes ; De la liquidation des successions et des abandons volontaires ou judiciaires ; Des réclamations près des administrations civiles et militaires, tant à Liège, qu'à Bruxelles, Paris, etc. Le bureau de consultation donne son avis sur toutes les questions de commerce ; il plaide ou fait plaider près des tribunaux les seules affaires commerciales contentieuses, sur lesquelles il donne un avis favorable. Nota. On ne reçoit que les LETTRES AFFRANCHIES. 773

L'administration générale de LEOPOLD DEUTZ et Cie. à Mayence sur Rhin.

GRANDE VENTE PAR ACTIONS

SIX PROPRIÉTÉS.

Deux Millions 307,202 1/2 Flor. valeur de Vienne.

TIRAGE IRREVOCABLE ET GARANTIE LE 3 SEPTEMBRE 1836, A VIENNE.

1^o et 2^o Les deux grands Palais à Vienne; 3^o la Terre et le Château de Merlhof; 4^o la Côte de Faal; 5^o la Terre de Rosbach et la Dime de 50 Biens-Fonds; 6^o les Vignobles de Dorn; en outre vingt-quatre mille neuf cents et treize gains en numéraires de 20,000, 10,000, 8,000, 5,000 florins, etc., etc.

Prix d'une action fr. 20. — Six actions fr. 100. — Sept actions fr. 120.

Les actions gratis gagneront forcément, en concourant à un tirage privilégié de primes considérables, dont la principale est d'une valeur de 422,150 florins, par suite de ces avantages extraordinaires, leurs nombres commencent à s'amoindrir fortement et on est prié de s'adresser directement à l'administration générale de

LEOPOLD DEUTZ ET CIE.,
Banquiers à MAYENCE sur R. Rhin.

Propectus détaillés franchises de port.

CONDITIONS DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE :

1) Envois des listes de toutes les actions sorties franchises de port. — 2) Paiement des prix en numéraires par effets sur Liège payables à vue. 556

La commission administrative des hospices civils de Liège, mettra en adjudication publique au rabais par voie de soumission, puis de vive voix et à l'extinction de feux, le mercredi 20 juillet 1836, à trois heures de relevée, à la salle de ses séances, la RECONSTRUCTION DES TRAVAUX à faire pour l'agrandissement D'UNE SALLE à L'HOSPICE DE BAVIERE. Les soumissions devront être remises au plus tard le jour de l'adjudication avant midi, au secrétariat de la dite commission, où l'on peut voir le cahier des charges et le plan. tous les jours de 9 heures à midi. 765

A VENDRE DE GRÉ-A-GRÉ DEUX BELLES FILATURES AVEC COURS D'EAU QUI N'ONT JAMAIS TARI.

Bâtimens construits en pierres et briques, couverts en ardoises et tuiles, jardins y appartenant, un appartement près l'une d'elles pour y loger un directeur, les mécaniques qui s'y trouvent propres à filer la laine.

Le tout étant dans le meilleur état et la plus grande activité possibles.

Ces établissemens sont situés en la commune de Jupille, au bout du village du côté de Bellaire; ils sont propres à établir une toute autre fabrique ou usine, ils sont même très faciles à agrandir.

Les propriétaires vendraient à un prix très-avantageux les dits établissemens, ensemble ou séparément, avec ou sans mécaniques. — Ils donneront de grandes facilités pour le paiement.

Plus une GRANDE MAISON D'HABITATION nouvellement construite propre à diviser en huit demeures pour y loger des ouvriers.

Une terre labourable ci-devant prairie de la contenance d'environ cinquante perches.

Une autre terre et bois de la contenance d'environ soixante perches.

Ces derniers immeubles sont situés près lesdits établissemens dans ladite commune de Jupille.

S'adresser, pour voir lesdits établissemens et accessoires, au sieur JOCKAY, directeur, y demeurant ;

Et pour plus amples renseignements et voir les clauses et conditions de la vente, à M. François FLECHET, rue porte St-Léonard n. 646, à Liège. 752

PORT D'ANVERS. — ARRIVAGES DU 14 JUILLET.

Le pleyt belge 2 Gebroeders, ven. de Liverpool, ch. de 460,000 kilos sel. — La galjace danoise Else Maria, ven. de Wismar, ch. de 770 tonneaux graine de navets. — La galj. danoise Herinderling, ven. de Wismar, ch. de 44 lasts graine de navets. — La galj. danoise Catharina, ven. d'Anclam, ch. de 800 tonn. graine de navets. — Le brick anglais Entrepise, ven. de Borra, ch. de 160 tonn. mine de fer. — Le bateau à vapeur anglais Tourist, ven. de Londres, ch. de diverses marchandises, 60 passagers, 3 voitures, 1 cheval.

PLACE D'ANVERS, LE 15 JUILLET.

VENTES.

Sucres bruts. — 150 caisses Havane blond à prix non cité.
Cafés. — 100 balles Brésil prix divers.
200 St-Dominique à 32 1/4.
Sucres raffinés. — 8,000 kilos lumps à fl. 23 1/2.

VENTES PUBLIQUES.

Il s'est vendu pour cause d'avarie 57 balles café Havane, payées de 72 1/2 à 74 1/2 centimes.

A VENDRE

Une FORTE CHARRETTE, pouvant servir à conduire des pierres pour BATIR. S'adresser faubourg d'Amersœur, n° 59 bis. 713

BOURSES.

PARIS, LE 14 JUILLET.

| FONDS PUBLICS. | COURS DU JOUR. | | Cours précédent. |
|---|----------------|---------|------------------|
| | Ouvert. | Fermé. | Fermé. |
| Cinq pour cent, comptant... | 108 95 | 108 85 | 108 95 |
| fin courant... | 00 00 | 0 0 00 | 000 00 |
| Trois pour cent, comptant... | 80 55 | 80 50 | 80 55 |
| fin courant... | 00 00 | 00 00 | 00 00 |
| Naples. Cert. Falc., comp... | 109 40 | 100 35 | 100 65 |
| fin courant... | 00 00 | 00 00 | 000 00 |
| Esp. Dte. ac. 5 % J. 1 ^{er} nov. comp... | 41 00 | 41 00 | 41 18 |
| fin cour... | 00 00 | 00 00 | 0 0 00 |
| Dte. diff. sans int. compt... | 00 00 | 00 00 | 00 00 |
| Dte. pass. sans int. compt... | 00 00 | 12 14 | 12 12 |
| Emp. des cort. J. de mai 1834... | 00 00 | 00 00 | 00 00 |
| fin cour... | 00 00 | 00 00 | 00 00 |
| Emp. royal. J. de juill. 1834... | 00 00 | 00 00 | 00 00 |
| fin cour... | 00 00 | 00 00 | 00 00 |
| Rente 3 p. c. J. d'avril 1834... | 00 00 | 00 00 | 00 00 |
| fin cour... | 00 00 | 00 00 | 00 00 |
| Rente perp. J. de juill. 1834... | 00 00 | 00 00 | 00 00 |
| fin courant... | 00 00 | 00 00 | 0 0 00 |
| Coupons cortés... | 00 00 | 00 00 | 00 00 |
| Rome. Rs. 5 p. c. compt... | 103 00 | 103 18 | 103 38 |
| fin courant... | 000 00 | 000 00 | 000 00 |
| Belgique. Emp. 1831, compt... | 000 00 | 000 00 | 103 14 |
| fin cour... | 000 00 | 000 00 | 000 00 |
| Banque de Belgique... | 000 00 | 124 1/2 | 124 1/4 |

AMSTERDAM, LE 14 JUILLET.

| | | | |
|-----------------------|---------|------------------------|----------|
| Holl. Dette active... | 103 1/8 | Pologne. L. fl. 500 f. | 000 0/0 |
| Dito 2 1/2... | 56 1/2 | Prusse. Obl. à L., 4. | 000 0/0 |
| Ditlerée... | 0 0/0 | Lots de Rd., 50 f. | 108 1/2 |
| Billet de change... | 24 1/16 | Espagne. Emp. Ard. | 44 7/16 |
| Syndic. d'amort... | 98 3/8 | Bito grd. | 40 1/2 |
| 3 1/2... | 84 1/2 | Dette différ. anc. | 00 0/0 |
| Soc. de comm. P.-B. | 483 1/2 | nouvelle. | 19 0/0 |
| nouvelle. | 404 0/0 | passive. | 12 13/16 |
| Russie, H. et C. 5 | 105 5/8 | Autriche. Métal., 5. | 104 0/0 |
| 1829, 5... | 105 1/2 | Naples. Cert., 5. | 00 0/0 |
| Inscr. au gr. livr. | 69 1/2 | Angleterre. Cons., 3. | 000 0/0 |
| Certifi. à Amst. | 96 3/4 | Bresil. Obl. à Ld. | 88 1/2 |

CHANGES. — ANVERS, LE 15 JUILLET.

| | COURTS JOURS. | | DEUX MOIS. | | TROIS MOIS. | |
|---------------------|---------------|--------|------------|--------|-------------|--------|
| | 1/2 p. | 1/4 p. | 1/2 p. | 1/4 p. | 1/2 p. | 1/4 p. |
| Amsterdam... | 3 1/4 | 3 1/4 | 1/2 p. | 1/2 p. | 1/2 p. | 1/2 p. |
| Rotterdam... | 3 1/4 | 3 1/4 | 1/2 p. | 1/2 p. | 1/2 p. | 1/2 p. |
| Paris p. fr. 100... | 118 | 118 | 1/2 p. | 1/2 p. | 1/2 p. | 1/2 p. |
| Londres p. Estr. | 12 01 | 11 1/4 | 1/2 p. | 1/2 p. | 1/2 p. | 1/2 p. |
| Ham. p. 40 HB. | 35 | 1/4 | 1/2 p. | 1/2 p. | 1/2 p. | 1/2 p. |
| Bruxelles... | 1/4 | 1/4 | 1/2 p. | 1/2 p. | 1/2 p. | 1/2 p. |
| Gand... | 1/4 | 1/4 | 1/2 p. | 1/2 p. | 1/2 p. | 1/2 p. |
| Bons du trésor... | 1/4 | 1/2 | 1/2 p. | 1/2 p. | 1/2 p. | 1/2 p. |

| FONDS. | INT. | COURS. | | FONDS. | INT. | COURS. | |
|------------------|---------|--------|--------|---------------|------|---------|-------------|
| | | 1/2 p. | 1/4 p. | | | 1/2 p. | 1/4 p. |
| BELGIQUE. | | | | fl. 500 | | 138 0/0 | P |
| ANVERS. | | | | BRESIL. | | | |
| Dette activ. 5 | 105 0/0 | A | | E. à L. 1824 | 5 | 87 1/4 | A |
| différ. | 44 0/0 | P | | ESPAGNE. | | | |
| Emp. 48 m. 5 | 102 0/0 | P | | Emp. 1834 | 5 | 40 3/4 | 5/8 7/8 1/2 |
| B. fonc. | | | | D. dif. 1834 | | 00 0/0 | |
| Act. B. de | | | | Dit. p. 1834 | | 12 1/2 | P |
| HOLLANDE. | | | | Dette diff. | | 44 3/4 | P |
| Dette act. 2 1/2 | | | | E. Guebh. | | | |
| Rte. remb. 5 | 97 1/4 | P | | R. P. à Am | | | |
| Autriche. | | | | Cortés à P. | | | |
| Métalliq. 5 | 104 0/0 | P | | à L. | | | |
| Lots fl. 100. | 258 | A | | dit. Coup. 5 | | | |
| fl. 250. | 1000 | | | NAPLES. | | | |
| fl. 500. | 689 0/0 | P | | Cert. Falc. 5 | 95 | 1/4 | P |
| POLOGNE. | | | | ÉTAT-ROM. | | | |
| Lots fl. 320. | 114 1/2 | P | | levée 1832 | 5 | 101 1/4 | A |
| | | | | à Am. 1834. | | 100 0/0 | A |

Notre bourse a été faible aujourd'hui: Ardoin ouvert 40.3 1/4 5/8 et reste 40.7 3/8 cours.

Il y avait 1 p. c. de baisse à Londres à la bourse du 13, et 3/8 de hausse à celle du 14.

Il y avait 1/8 de baisse à Paris hier.

Petite rue de la bourse, 2 3/4 heures.

Ardoin 40 7/8 argent.

BRUXELLES, LE 15 JUILLET.

| | | | |
|--------------------|-----------|--------------------|-------------|
| Dette active... | 55 1/4 | Synd. d'amort. | 00 |
| Emp. R., fin cour | 101 7/8 | Lost. r. av. coup. | 97 1/2 A |
| pr. à 1 mois | 000 0/0 | inscrip. | 97 1/8 |
| 100 | 000 A | Métalliques... | 103 3/4 |
| Act. Société Gén. | 810 0/0 A | Naples... | 95 1/4 |
| So. de Com. de cv | 438 0/0 P | Emp. Ard. 1835. | 41 1/8 et P |
| Ban. de Belgique | 122 1/2 P | Emp. Guebh... | 00 0/0 |
| So. du c. de S.-O | 108 3/4 P | P. à Ams... | 00 0/0 |
| S. Hauts-Four. | 129 0/0 P | Fin cour... | 00 0/0 |
| Banq. fonc. | 99 5/8 P | D. différée... | 15 0/0 P |
| S. du Cha. Flenu. | 121 0/0 | Id. 1835... | 00 0/0 |
| Wasme-Hornu. | 99 0/0 P | Bresil. Reisch... | 87 5/8 |
| Sclessin... | 109 0/0 A | Rome... | 102 1/2 |
| Société nationale. | 122 1/2 P | Cortés à Paris... | 00 0/0 |
| Levant de Flenu. | 104 1/2 P | à Londres... | 00 0/0 |
| Charb. d'Ougrée. | 115 A | Coup. Cortés... | 0 0/0 |
| Sars-Longchamps | 103 0/0 P | CHANGES. | |
| Chemin de fer. | 100 3/4 | Amsterdam... | 0 0 P |
| Fourn. des Venues | 103 0/0 | Londres et... | 0 0 P |
| Gal.-Rus. ad. Br. | 000 | 2 mois... | 0 0 P |
| St-Léonard... | 105 0/0 | Paris... | |
| Dette active. Hol. | 55 7/8 | | |

VIENNE, LE 6 JUILLET.

Métalliques, 104 1/8. — Actions de la banque, 1358 0/0.

H. LIGNAC, Impr. du Journal rue du Pot-d'Or, n° 622, à Liège.